

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DJS 293** Attribution d'une subvention au PUC Volley-ball au titre de la saison sportive 2011-2012.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L .2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au PUC Volley-ball ;

Vu la convention d'objectifs et d'aide au fonctionnement du 20 juillet 2009 signée entre la Ville de Paris et le PUC Volley-ball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.061.069,25 euros est attribuée au PUC Volley-ball (D03277/2011\_04489), 5-7, rue Leredde (13e) pour la saison 2011-2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, de 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.